NATIONS UNIES **EP** 



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/11/Rev.1 8 décembre 2022

FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-onzième réunion
Montréal, 5-9 décembre 2022
Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

# PROGRAMME DE TRAVAIL SUIVI ET ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2023

#### Introduction

- 1. Les activités du programme de travail pour l'année 2023 sont proposées dans la foulée des décisions antérieures du Comité exécutif sur des questions relatives au suivi et à l'évaluation, les enseignements tirés lors des évaluations, l'étude des recommandations pertinentes du Réseau d'évaluation des performances des organisations multilatérales (MOPAN)<sup>2</sup> et des consultations avec le Secrétariat. Le programme de travail proposé prend appui sur les débats du Comité exécutif sur plusieurs points de l'ordre du jour portant sur les activités de suivi et évaluation et les décisions pertinentes des 89° et 90° réunions en 2022.
- 2. Ce document présente le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2023 pour examen par le Comité exécutif. Il comprend deux activités en cours approuvées dans le cadre du programme de travail de 2022 à la 88<sup>e</sup> réunion, dont la mise en œuvre est en cours<sup>3</sup>, et propose deux nouvelles activités pour l'année 2023. Il présente également, à titre d'information, un aperçu de l'état de la mise en œuvre du programme de travail pour l'année en cours.

#### Aperçu de l'état de la mise en œuvre du programme de travail en 2022

- 3. Le programme de suivi et évaluation de 2022, approuvé à la décision 88/10, comprend trois activités d'évaluation et le volet de suivi régulier assuré grâce à l'analyse et la remise de rapports d'achèvement de projets. La mise en œuvre a été réalisée comme prévu pour les différents composants.<sup>4</sup>
- 4. En ce qui concerne le volet évaluation, l'Administratrice principale, Suivi et évaluation a présenté à la 90<sup>e</sup> réunion, une étude théorique pour l'évaluation des projets de démonstration sur des solutions de

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/1

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/2/Add.2

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/11/Rev.1

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Calendrier de remise selon le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/11/Rev.1

remplacement à faible PRG pour les HCFC,<sup>5</sup> le projet de mandat de l'initiation d'une étude théorique pour l'évaluation des activités de facilitation pour la réduction progressive des HFC<sup>6</sup> et une mise à jour de l'état de la mise en œuvre de l'évaluation des réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone.<sup>7</sup>

- 5. À l'heure actuelle, la deuxième étape de l'évaluation des réseaux régionaux des administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone a atteint une étape avancée. Un compte rendu détaillé a été soumis à la présente réunion. L'évaluation pour la préparation d'une étude théorique pour l'évaluation des activités de facilitation de la réduction progressive des HFC a été lancée en octobre 2022, et elle sera réalisée avec l'appui d'un consultant expert ayant une grande expérience des questions entourant la mise en œuvre du Protocole de Montréal et des projets financés par le Fonds multilatéral.
- 6. Le volet de suivi du programme de travail a été réalisé par la remise de rapports globaux d'achèvement de projets de 2022 pour les accords pluriannuels et les projets individuels, aux 90° et 91° réunions. L'étroite collaboration entre l'Administratrice principale, Suivi et évaluation et les agences bilatérales et d'exécution en 2022 a donné lieu à une amélioration du taux de remise des rapports d'achèvement de projet en réduisant les arriérés. L'amélioration des taux de soumission et des échéances de la remise des rapports d'achèvement de projet ont facilité l'achèvement de la recommandation connexe du Bureau des services de contrôle interne, comme l'a indiqué le Secrétariat au Comité exécutif à la 90° réunion. Comme l'a indiqué le Secrétariat au Comité exécutif à la 90° réunion.

#### Questions de personnel en lien avec le programme de travail de suivi et évaluation en 2022

7. Le poste de niveau G-5 d'adjoint à l'Administratrice principale, Suivi et évaluation est devenu vacant en décembre 2021. Un processus de recrutement a été lancé dans Inspira et le poste a été affiché pendant un mois en 2022. Le recrutement a été mené à terme en juin 2022. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation a aussi embauché quatre consultants pour la réalisation de trois évaluations prévues au programme de travail en 2022. Le processus de recrutement a aussi été utilisé afin de développer 38 profils d'experts pouvant être sollicités à une date ultérieure, lorsque le Secrétariat ou la fonction d'évaluation aura besoin d'une expertise indépendante. Les occasions d'emploi pour les évaluations continueront à être affichées sur la page d'Évaluation du site Web du Secrétariat du Fonds multilatéral, s'il y a lieu.

## Suivi à la décision 89/1 b) sur l'évaluation du MOPAN

- 8. Le Secrétariat a présenté un document au Comité exécutif à la 89<sup>e</sup> réunion portant sur cinq éléments à améliorer relevés dans l'évaluation du Secrétariat par le MOPAN en 2019, dont la fonction d'évaluation L'évaluation a révélé que la fonction d'évaluation n'était pas assez exigeante, formatrice et analytique, et son indépendance devait être améliorée.
- 9. En guise de réponse, le document du Secrétariat a fait référence aux conclusions du MOPAN et reconnu que certains éléments devaient être examinés plus en profondeur afin d'éliminer les faiblesses et améliorer la pertinence de la fonction d'évaluation pour le Fonds.<sup>12</sup>
- 10. Le Comité exécutif, dans sa décision 89/1 b), prie l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, « [...] en tenant compte des discussions sur ce sujet durant la partie I de la 89<sup>e</sup> réunion, d'inclure dans le

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/6

<sup>6</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/8

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/7

<sup>8</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/10

<sup>9</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/10 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/19

<sup>10</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/2/Add.1

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Paragraphe 14 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/2

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Paragraphes 13 à 18 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/2

programme de travail d'évaluation et de suivi pour l'année 2023, aux fins d'examen par le Comité exécutif à sa 91<sup>e</sup> réunion, les mesures destinées à améliorer la fonction d'évaluation énoncées aux paragraphes 13 à 18 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/2/Add.1 ».

- 11. Comme indiqué dans le rapport de la première partie de la 89<sup>e</sup> réunion, certains membres ont mentionné qu'afin d'accroître la pertinence de la fonction d'évaluation, il faudrait examiner la possibilité de reprendre des pratiques qui ont été abandonnées en 2011 concernant la formulation des recommandations de l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, dont la mise en œuvre pourrait faire l'objet d'un suivi. Il a aussi été dit que dans l'éventualité où une telle pratique serait reprise, la création d'un processus de suivi devrait se faire sans créer de fardeau supplémentaire de suivi encombrant.<sup>13</sup>
- 12. Cette question, ainsi que les autres changements apportés au processus de suivi, pourraient être examinés plus en profondeur par un consultant externe indépendant. L'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation du FML viserait à définir une feuille de route pour régler les faiblesses de la fonction d'évaluation relevées dans l'évaluation du MOPAN. Le mandat de cette évaluation indépendante serait soumis pour fins d'examen par le Comité exécutif à sa 92<sup>e</sup> réunion. L'activité est comprise dans la proposition ci-dessous de projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2023, présentée dans les paragraphes 16 à 22.

# Suivi de la décision 90/28 g) sur les rapports d'achèvement de projet

- 13. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation, a présenté à la 90° réunion le rapport global d'achèvement de projet pour 2022, <sup>14</sup> qui met de l'avant des changements dans le modèle et l'analyse pour améliorer la diffusion des enseignements tirés recensés pendant l'analyse systématique des rapports d'achèvement de projet soumis.
- 14. Le Comité exécutif, dans sa décision 90/28 g), a décidé « D'orienter et de demander à l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, conformément à la décision 89/1 b), d'explorer des manières de collecter de meilleures données, d'améliorer l'accessibilité de la base de données et d'améliorer l'accès aux informations en ligne sur les rapports d'achèvement de projet des accords pluriannuels et les rapports d'achèvement de projet individuels, dans le contexte de la stratégie révisée d'information pour examen par le Secrétariat, et d'intégrer ces questions dans le projet de programme de travail pour le suivi et l'évaluation pour 2023. »
- 15. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation propose d'entreprendre une révision interne des RAP au deuxième semestre de 2023, en étroite consultation avec les agences d'exécution, en vue de proposer des mises à jour possibles des formats et des processus actuels. Cette révision interne des RAP, incluse dans le projet de programme de travail pour 2023, évaluerait leur pertinence aux fins d'évaluation et pour les agences d'exécution dans l'application des enseignements tirés.

#### Proposition de plan de travail de suivi et évaluation pour 2023

- 16. Deux évaluations reportées du programme de travail de suivi et évaluation de 2022 sont en cours. Ces activités devraient être menées à terme au premier semestre de 2023 et les rapports finaux des évaluations devraient être présentés à la 92<sup>e</sup> réunion. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation continuera à assurer la fonction d'évaluation qui consiste actuellement à préparer un rapport sommaire global semestriel sur l'analyse des rapports d'achèvement de projet.
- 17. Conformément à la pratique établie, l'Administratrice principale, Suivi et évaluation continuera à collaborer étroitement avec les agences bilatérales et d'exécution afin que les rapports d'achèvement de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/89/15, para. 16

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/10

projet portant sur des projets pluriannuels et des projets individuels soient remis comme il se doit aux 92° et 93° réunions, et à proposer des scénarios pour simplifier la préparation et la remise des rapports d'achèvement de projet.

- 18. Au cours du premier semestre de 2023, l'Administratrice principale, Suivi et évaluation préparerait, pour examen par le Comité exécutif, le mandat d'une évaluation indépendante de la fonction d'évaluation du FML qui sera préparée par un consultant externe. Les résultats de l'évaluation indépendante seraient présentés soit à la dernière réunion de 2023 ou à la première réunion de 2024, selon l'ampleur et la profondeur de l'évaluation, telle que définie dans le mandat final et à la date de la 93<sup>e</sup> réunion en 2023.
- 19. Dans sa décision 90/28 g), le Comité exécutif prie l'Administratrice principale, Suivi et évaluation d'explorer davantage des moyens d'améliorer l'utilisation des rapports d'achèvement de projet, leur convivialité pour les utilisateurs et leur pertinence aux fins d'évaluation et des enseignements tirés pour les agences d'exécution et autres joueurs pertinents sur le terrain. Il est proposé que l'Administratrice principale, Suivi et évaluation entreprenne, au deuxième semestre de 2023, une révision interne des RAP, en étroite coordination avec les agences bilatérales et d'exécution.
- 20. La révision des RAP viserait, entre autres, à encourager une meilleure identification et utilisation des enseignements tirés et à rationaliser l'information dans la mise en œuvre des projets. Les résultats de cette révision pourraient contribuer, dans la mesure où ils sont pertinents pour la base de données des enseignements tirés, à la mise en œuvre du système de gestion des connaissances et à une accessibilité de l'information améliorée. Le résultat final, selon l'activité précédente, serait présenté soit à la 93° ou à la 94° réunion, selon la complexité de la révision et et selon les dates convenues pour la 93° réunion.
- 21. En ouvrant la voie pour une évaluation axée sur le contenu qui sera entreprise en 2024, l'Administratrice principale, Suivi et évaluation préparera le mandat pour un évaluation du Programme d'aide à la conformité. Ce programme a été évalué pour la dernière fois en 2007<sup>15</sup>. Le mandat sera présenté à la 93<sup>e</sup> réunion.
- 22. Le tableau ci-dessous propose un aperçu des activités prévues du programme de travail de 2023 et les échéanciers d'achèvement des différents produits.

Tableau 1. Planification des activités et étapes pour les produits au projet de programme de travail de 2023

92 <sup>e</sup> réunion	93° réunion	2024
Rapport global d'achèvement de projet de 2023 : première partie	Rapport global d'achèvement de projet de 2023 : deuxième partie	Rapport global d'achèvement de projet (première et deuxième parties)
Évaluation finale des réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone	Mise à jour (ou examen final) de la révision interne des RAP	Révision finale des RAP
Étude théorique des activités de facilitation de la réduction progressive des HFC	Mise à jour sur les progrès de l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation du FML	Rapport final sur l'évaluation indépendante de la fonction d'évaluation du FML
Mandat d'une évaluation indépendante de la fonction d'évaluation du FML	Projet de programme de travail de suivi et évaluation pour 2024-2025 (modèle semestriel en essai)	Projet de rapport de 2024 sur la première année de la mise en œuvre du programme de travail biennal de suivi et évaluation pour 2024-2025
	Mandat de l'évaluation du Programme d'aide à la conformité (PAC)	Évaluation du PAC

<sup>15</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/52/9.

### **Budget**

- 23. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation a connu le pour et le contre de la pratique actuelle d'établir un budget annuel pour la mise en œuvre du programme de travail et elle aimerait proposer un changement dans l'échéancier du budget d'évaluation, à titre d'essai. La pratique actuelle consiste à approuver un budget très détaillé dont l'exécution s'étend sur un horizon très limité d'un an.
- 24. L'approche actuelle a l'avantage de pouvoir prévoir l'utilisation des ressources approuvées. Par contre, elle devient plus difficile lorsque certains éléments doivent être peaufinés, tels que la définition exacte de la portée et de la couverture d'une évaluation pour laquelle le mandat n'a pas encore été élaboré ni approuvé à la première réunion de l'année. Les ressources nécessaires dépendent de la portée finale approuvée par le Comité exécutif, une décision prise après l'approbation du budget annuel.
- 25. Les ressources pour les études théoriques ont été approuvées à un rythme stable au cours de la dernière décennie, à 15 000 \$US par étude. Les honoraires dépendraient davantage des qualités des experts et de la description exacte des travaux au lieu d'être une rémunération fixe qui n'a rien à voir avec les exigences et les tâches des consultations.
- 26. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation constate également que le budget du Fonds est approuvé sur trois ans. Il serait pertinent d'avoir un cycle semblable pour le budget de suivi et évaluation. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation ferait rapport sur l'utilisation des ressources chaque année et aurait la responsabilité de veiller à ce qu'elles correspondent au programme de travail prévu. Un cycle budgétaire triennal (ou biennal) éviterait toutefois le fardeau de fermer et de rouvrir le budget chaque année, surtout lorsque la plupart des évaluations chevauchent deux années.
- 27. Le tableau 2 présente de manière agrégée l'état des dépenses et des soldes du budget pour l'année 2022 :

Tableau 2. Sommaire des dépenses et des soldes par rapport au budget approuvé pour 2022\*

Activité/élément	Budget approuvé	Dépensé ou engagé	Solde
Activité 1 : Étude théorique pour l'évaluation des projets de démonstration sur les solutions de remplacement à faible PRG pour les HCFC : consultations	15 000	15 000	0
Activité 2 : Deuxième étape de l'évaluation des réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone : consultations et missions	117 500	64 041	53 459
Activité 3 : Étude théorique pour l'évaluation des activités de facilitation de la réduction progressive des HFC : consultations	15 000	15 000	0
Soutien à la fonction de suivi et évaluation : outils d'évaluation en ligne des permis	12 000	2 101	9 899
Total	159 500	96 143	63 357

<sup>\*</sup>Les chiffres finaux (arrondis) présentés dans ce document sont provisoires jusqu'à la fermeture des états financiers pour l'année 2022. Ils sont fondés sur les meilleurs renseignements disponibles.

28. Le programme de travail a été livré comme prévu. L'activité 2, la deuxième étape de l'évaluation des réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone, sera finalisée en 2023, après l'achèvement de la mission dans la dernière région à évaluer. L'Administratrice principale, Suivi et évaluation et le consultant participeront à une réunion conjointe des réseaux des Caraïbes et de l'Amérique latine en mars 2023. Les résultats de cette activité seront inclus dans le dernier rapport d'évaluation. À cet égard, il est proposé que la somme de 15 000 \$US du solde non dépensé de 53 459 \$US pour l'activité 2

soit échelonnée sur les budgets de 2022 et 2023. Les sommes restantes seront restituées au Fonds multilatéral à la 93<sup>e</sup> réunion.

29. Deux nouvelles activités seulement sont proposées dans le programme de travail de 2023, comme indiqué dans les paragraphes 16 à 22 et le tableau 1, ci-dessus, bien qu'il reste encore deux évaluations en cours à finaliser en 2023. Ces activités sont proposées à la suite de la demande d'améliorer la pertinence de la fonction d'évaluation, qui exigera le recours à des consultants indépendants. Il est proposé d'affecter 50 000 \$US à chaque activité d'évaluation, ce qui donne la proposition budgétaire suivante pour 2023.

Tableau 3. Budget proposé pour 2023 (comprenant l'échelonnement du budget de 2022)

Description	Somme (\$US)
Budget non dépensé de 2022 pour l'activité 2 proposé pour échelonnement jusqu'en	
2023	
Cette somme concerne la troisième étape de l'évaluation des réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone. Les sommes serviront à la dernière mission pour la réunion des réseaux des Caraïbes et de l'Amérique latine en mars 2023 et la préparation du rapport d'évaluation final révisé.	15 000
Budget total échelonné de 2022	15 000

Budget proposé pour le programme de suivi et évaluation de 2023		
Évaluation indépendante de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral	50 000	
Déplacements de l'Administratrice principale, Suivi et évaluation	20 000	
Soutien à la fonction d'évaluation (outils d'évaluation, rayonnement et communication,		
permis d'enquête)	15 000	
Budget total proposé pour 2023	85 000	
Total : Échelonné de 2022 et proposé pour 2023	100 000	

### Mesure attendue du Comité exécutif

- 30. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :
  - a) Approuver le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2023 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/91/11/Rev.1 et le budget connexe de 85 000 \$US:
  - b) Réaffecter la somme de 15 000 \$US du solde provisoire non dépensé de 63 357 \$US pour l'année 2022 à l'achèvement de la dernière étape de la deuxième phase de l'évaluation des réseaux régionaux d'administrateurs des bureaux nationaux de l'ozone au budget de 2023 ;
  - c) Demander à l'Administratrice principale, Suivi et évaluation de préparer :
    - (i) Le mandat d'une évaluation indépendante de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral, aligné sur les recommandations de l'évaluation du MOPAN, pour examen par le Comité exécutif à la 92<sup>e</sup> réunion;
    - (ii) À titre d'essai, un programme de travail de suivi et évaluation et un budget biennal pour 2024 et 2025, pour la 93<sup>e</sup> réunion, et de faire rapport chaque année sur l'état de la mise en œuvre et les réalisations, à compter de la 95<sup>e</sup> réunion.